

PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (PAPMP)

(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)
EXERCICE FISCAL 2024/2025

NOM DE L'INSTITUTION : _____ DIRECTION NATIONALE DU LIVRE (DNL) _____

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE

No. ¹	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT T Trésor public invest. : TI Trésor public fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds Externe : FE Fonds Mixte : FM	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NO N	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES											
												T1			T2			T3			T4		
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Jun	Juill.	Août	Sept.
01	Acquisition de bons de carburant et de Lubrifiants pour le fonctionnement quotidien de la DNL	TF	280	7, 643,538.00	F	GRGR	novembre 2024	Décembre 2024	non	ouest	9 mois				849,282.00 (11.11%)	849,282.00 (11.11%)	849,282.00 (11.11%)	849,282.00 (11.11%)	849,282.00 (11.11%)	849,282.00 (11.11%)	849,282.00 (11.11%)	849,282.00 (11.11%)	
02	Prestation de service de gardiennage pour la sécurisation des bâtiments de la DNL	TF	280	3, 600,000.00	S	GRGR	Octobre 2024	Novembre 2024	non	Ouest	10 mois			900,000.00 (25%)	300,000.00 (8.33)	300,000.00 (8.33)	300,000.00 (8.33)	300,000.00 (8.33)	300,000.00 (8.33)	300,000.00 (8.33)	300,000.00 (8.33)	300,000.00 (8.33)	300,000.00 (8.33)

¹ Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6^e bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPM et définitif dans le PAPMP.

03	Réhabilitation et aménagement de bâtiments des Centre de Lecture et d'animation Culturelle (CLAC)	TI	280	20, 998,447.30	T	GRGR	Octobre 2023	Jun 2024	non	Artibonite et Nord	6 mois			2, 099,844.73 (10%)		14, 698,913.11 (70%)			4, 199,689.46 (20%)		
04	Acquisition d'un (1) véhicule pour le fonctionnement de l'administration de la DNL	TF	280	4, 620,000.00	F	DEPX	Octobre 2024	Décembre 2024	non	ouest	3 mois			4, 620,000.00 (100%)							
05	Réhabilitation et Aménagement de bâtiments des Centre de Lecture et d'animation Culturelle (CLAC) dans le grand Sud	TI	280	11, 134,000.00	T	DECO	Novembre 2024	Janvier 2024	non	Sud	5 mois					2, 226,800.00 (20%)		6, 680,400.00 (60%)		2, 226,800.00 (20%)	

(1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes

(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P

(3) Appel d'offres ouvert national : AON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;

Autres sigles possibles : Gré à gré² : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ; Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt : DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à préqualification : ANPQ, Appel international à préqualification : AIPQ

N.B: Il est important d'attirer votre attention sur le fait que le marché # 03 a été lancé depuis octobre 2023 et signé en juin 2024. Malheureusement, le contrat déposé à la CSCCA, retourné à la DNL à la fin de l'exercice 2023-2024 pour être complété. C'est pourquoi dans la période de lancement et délai de signature, on a laissé les mêmes informations du PAPMP de l'année dernière qui a déjà reçu l'approbation de la CNMP (réf:CNMP/DC/ss/11-2023/00151).



Jean Garry DENIS
Directeur Général

² Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public